Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 27/05/2025
Publié le 27/05/2025
ID : 079-200069755-20250520-B15_05_2025_07-DE

Mellois en POITOU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 MAI 2025

N° B15_05_2025_07 - Aqua'Melle - Tarif pour une nouvelle activité

Titulaires en exercice	**Présents** (Titulaires et suppléants votants)	**Représentés**	**Total votants**	**Absents**
30	16	8	24	6

Pour : 24	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 0

Date de convocation : 9 mai 2025

L'an deux mille vingt cinq, le quinze mai, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 00, La Béronne à Les Arcades à Melle, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :
BARILLOT Dorick, BERNARD Eric, BRILLAUD Chantal, BRUNET Sylvie, CACLIN Philippe, CHOURRÉ Gilles, COUSIN Sylvie, GAYET Olivier, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, KLINGLER Sarah, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, SAINTIER Marie-Emmanuelle, THELLIER Odile, THIBAULT Evelyne

Etaient représentés :
BINET Frédérique (pouvoir donné à GAYET Olivier), BLANCHET Philippe (pouvoir donné à CACLIN Philippe), CHARPENTIER Patrick (pouvoir donné à HEURTEBISE-DANIAUD Murielle), CHESNEAU Etienne (pouvoir donné à BRUNET Sylvie), GRIFFAULT Sylvain (pouvoir donné à KLINGLER Sarah), GUERY Patrice (pouvoir donné à BERNARD Eric), MICHELET Fabrice (pouvoir donné à COUSIN Sylvie), RAGOT Nicolas (pouvoir donné à PICHON Gilles)

Etaient absents (excusés et non excusés) :
CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, HAYE Jean-Marie, MERCIER Sébastien, NIVELLE Jean-Pierre, ROUXEL Patricia

Le quorum étant atteint, le bureau communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Sylvie BRUNET

****

Aqua'Melle - Tarif pour une nouvelle activité

Vu l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales relatif aux délégations de compétences accordées par le conseil communautaire au bureau communautaire ;

Vu la délibération n° C23-01-2025-04 du conseil communautaire du 23 janvier 2025 relative aux délégations de compétences au bureau communautaire et au président, plus particulièrement l'alinéa « 10. La fixation des tarifs des services publics communautaires, à l'exception de ceux mentionnés à l'article L. 5211-10 du CGCT » ;

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 27/05/2025
Publié le 27/05/2025
ID : 079-200069755-20250520-B15_05_2025_07-DE

La réorganisation des cours nous permet de proposer une nouvelle activité : l'Aqua'Jump.

Ce sport dynamique, qui consiste à rebondir sur un trampoline immergé, avec pour objectif le renforcement musculaire des jambes, des abdominaux et des fessiers, tout en améliorant la coordination et l'équilibre. L'Aqua'Jump est pratiqué sur des musiques avec du rythme, se révèle ludique et accessible à tous, même aux non-nageurs.

Le tarif sera de 8.90 € par séance pour l'activité Aqua'Jump.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :

- ADOPTER le nouveau tarif pour l'activité d'Aqua'Jump applicable à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

La secrétaire de séance

Sylvie BRUNET
5ème Vice-Présidente en charge de l'animation du territoire
26 mai 2025

La Présidente

Sylvie COUSIN
1ère Vice-Présidente en charge des solidarités
21 mai 2025